



© DG Trésor

LETTRE ECONOMIQUE D'ALGERIE

N°94 – Juillet-Août 2020 (01/09/2020)

La Lettre économique d'Algérie est une publication mensuelle du Service économique régional d'Alger regroupant l'essentiel de l'actualité économique, sectorielle et juridique du mois écoulé.

Bonne lecture !

AU SOMMAIRE DU NUMERO DE JUILLET-AOUT 2020 *(liens hypertextes)*

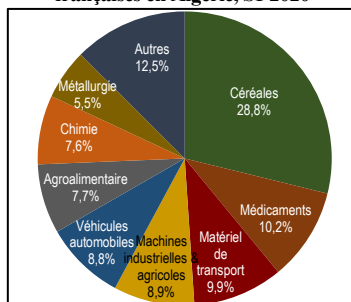
- ❖ Les échanges commerciaux entre la France et l'Algérie enregistrent un repli de 21% au premier semestre 2020
- ❖ Le PIB algérien s'est contracté de 3,9% au premier trimestre 2020 (ONS)
- ❖ La zone africaine de libre-échange (ZLECAf) pourrait entraîner une progression des revenus du continent de 7% d'ici 2035 (BM)
- ❖ Le rythme semestriel de l'inflation s'établit à +2,3% à l'issue du 1^{er} semestre 2020 (ONS)
- ❖ Automobile : publication des conditions et modalité d'exercice des activités de construction et de concessionnaire
- ❖ Les autorités accélèrent le développement de la finance islamique en Algérie
- ❖ Tenue de la « Conférence nationale sur le plan de relance pour une économie nouvelle »
- ❖ Brèves agricoles
- ❖ Indicateurs socio-économiques

Les précédents numéros de la Lettre économique d'Algérie sont disponibles sur le [site de la DG Trésor](#)

COMMERCE

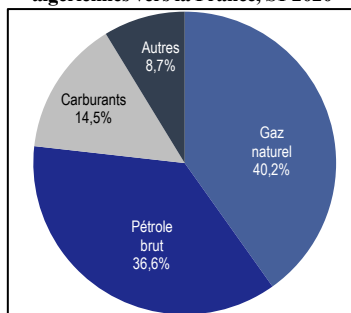
Les échanges commerciaux entre la France et l'Algérie enregistrent un repli de 21% au premier semestre 2020

Répartition sectorielle des exportations françaises en Algérie, S1 2020



Source : Douanes françaises

Répartition sectorielle des exportations algériennes vers la France, S1 2020



Source : Douanes françaises

Selon les derniers chiffres des Douanes françaises, le montant des échanges commerciaux entre la France et l'Algérie a atteint 3 722 M EUR au premier semestre 2020, en recul de 21% par rapport au premier semestre 2019 (4 689 M EUR).

Cette évolution s'explique par la baisse combinée des exportations françaises vers l'Algérie (-9%, à 2 292 M EUR), et surtout des exportations algériennes vers la France (-35%, à 1 430 M EUR).

Exportations françaises vers l'Algérie (2 292 M EUR, -9% par rapport au S1 2019)

Le recul observé est largement imputable à la baisse des exportations françaises de carburants (-95%, de 172 M à 9 M EUR), conséquence de l'extension des capacités de raffinage de Sonatrach en Algérie et en Italie (acquisition de la raffinerie d'Augusta en Sicile). En parallèle, plusieurs catégories de biens voient leurs ventes reculer en raison de la pandémie de Covid-19, parmi lesquelles : le fer/acier (-33%, de 143 M à 96 M EUR), les cosmétiques (-34%, de 74 M à 49 M EUR) et ou encore les véhicules automobiles (-9%, de 223 M à 203 M EUR).

Ces baisses sont partiellement contrebalancées par la forte hausse des ventes françaises de blé tendre, 1^{er} poste d'exportations françaises (+69%, de 379 M à 626 M EUR).

Exportations algériennes vers la France (1 430 M EUR, -35% par rapport au S1 2019)

La chute des ventes algériennes s'explique en grande partie par une baisse des ventes d'hydrocarbures, ces derniers représentant l'essentiel (91%) des exportations algériennes vers la France.

Dans le détail, les Douanes françaises relèvent une baisse des exportations de pétrole brut (divisées par 2,5, de 1 285 M à 523 M EUR) et de gaz naturel (-16%, de 680 M à 574 M EUR), contrebalancées par une forte hausse des ventes de carburants (x2,5, de 82 M à 207 M EUR).

Si le repli des achats français est avant tout causé par la baisse des prix mondiaux des hydrocarbures, on observe en parallèle que, en termes de volumes, la France a réduit ses achats de pétrole brut au profit de ceux de carburants.

Conséquence de ces évolutions, l'excédent bilatéral de la France a fortement progressé (multiplié par 2,6) et atteint 863 M EUR au premier semestre 2020.

ECONOMIE

Le PIB algérien s'est contracté de 3,9% au premier trimestre 2020 (ONS)

[Télécharger le rapport](#)

Croissance du PIB algérien par grands secteurs (g.a.)

Secteur	Croissance au T1 20	Croissance au T1 19
Agriculture	+2,3%	+2,7%
Hydrocarbures	-13,4%	-7,1%
Industries	-0,5%	+4,9%
BTPH (dont STPP)	+0,8%	+2,9%
Services marchands	-2,8%	+5,0%
Services non mar.	-1,6%	+1,8%
PIB hors hydroc.	-1,5%	+3,6%
PIB	-3,9%	+1,3%

Source : ONS

Selon les données provisoires de l'Office national des statistiques (ONS), la croissance du PIB algérien en volume a atteint -3,9% sur les trois premiers mois de l'année 2020 par rapport à la même période en 2019.

Ces chiffres du T1 2020 (janvier-février-mars) ne sont que marginalement impactés par les conséquences de la pandémie de Covid-19. Le confinement partiel – décrété le 23 mars en Algérie – devrait plus sévèrement impacter les chiffres du T2 voire du T3.

L'activité économique a été principalement pénalisée par la production d'hydrocarbures qui enregistre une contraction de -13,4%. Cette régression peut s'expliquer par une conjonction de facteurs : quotas OPEP (-12 000 barils/jour décidés en décembre 2019), déclin naturel des champs pétroliers et gazières, retards dans le lancement de projets et opérations de maintenance. A noter que si la production d'hydrocarbures algérienne est en repli depuis plusieurs années, ce mouvement s'est accéléré ce semestre (-2,4% en 2017, -6,4% en 2018, -4,9% en 2019, et donc -13,4% au T1 2020).

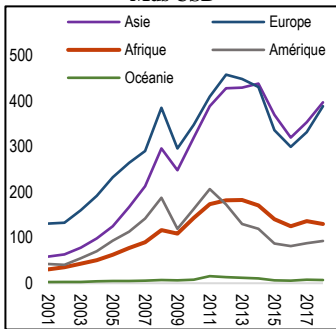
En parallèle, la croissance hors hydrocarbures a connu une contraction moins sévère, de -1,5%. Les services marchands (-2,8%), les services non marchands (-1,6%) et l'industrie (-0,5%) ont enregistré une croissance négative. A l'inverse, l'agriculture (+2,3%) et le BTP & hydraulique (+0,8%) enregistrent une hausse de leur production.

Pour rappel, la croissance économique pour l'ensemble de l'année 2020 est estimée à -2,6% par le gouvernement, -4,4% par la Banque africaine de développement, -5,2% par le FMI et -6,4% par la Banque mondiale.

COMMERCE

[Télécharger le rapport](#)

Evolution du commerce des pays africains avec les cinq continents, Mds USD



Source : Trademap, données miroir

La zone africaine de libre-échange (ZLECAf) pourrait entraîner une progression des revenus du continent de 7% d'ici 2035 (BM)

La Banque mondiale a publié un rapport consacré aux conséquences économiques liées à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

La ZLECAf vise à créer un marché unique entre les 55 Etats membres de l'Union africaine, avec pour objectif principal le développement du commerce intra-africain (seulement 12% du commerce total du continent en 2019). Sont prévues une progressive réduction des barrières douanières/non-douanières et une harmonisation des politiques d'investissement, de concurrence, de propriété intellectuelle et d'e-commerce.

D'après les simulations de la Banque mondiale, la ZLECAf pourrait permettre une hausse de 7% des revenus réels des pays africains d'ici 2035, soit 445 Mds USD. En termes de production, le secteur des services capterait l'essentiel de la hausse, suivi par le secteur manufacturier et l'extraction de matières premières. En revanche, la production agricole devrait décliner, les pays nord-africains réorientant leur économie vers les services et l'industrie.

Sans surprise, la ZLECAf devrait avoir pour conséquence principale une hausse du commerce intra-africain, celui-ci progressant de 81% d'ici 2035 par rapport au scénario de base. En parallèle, les exportations africaines vers des pays non-africains progresseraient de 19%.

A noter que l'essentiel des gains serait permis par la réduction des barrières non-tarifaires (harmonisation des normes notamment) et par la mise en œuvre d'accord de facilitation des échanges. Une réduction des seules barrières tarifaires (=droit de douanes) ne permettrait qu'une hausse de 0,2% des revenus.

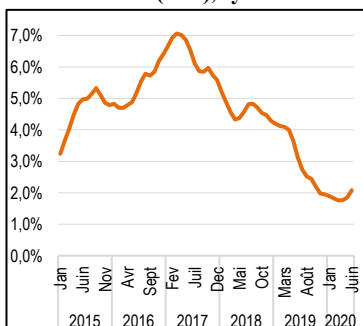
Pour rappel, l'Algérie a ratifié l'accord de la ZLECAf le 15 décembre 2019, devenant le 30^{ème} pays africain à y adhérer officiellement. En 2019, le pays n'a effectué que 4,5% de ses échanges commerciaux avec l'Afrique, à 90% avec ses voisins tunisien, égyptien et marocain.

Afin de renforcer son intégration régionale, l'Algérie s'est engagée dans la réalisation de plusieurs projets importants : route transsaharienne Alger-Lagos, gazoduc Alger-Lagos, dorsale en fibre optique Alger-Abuja, autoroute est-ouest reliant les frontières tunisienne et marocaine et interconnexion du réseau électrique algérien avec les réseaux tunisien et marocain.

ECONOMIE

[Télécharger le rapport](#)

Evolution de l'indice des prix à la consommation (IPC), rythme annuel



Source : ONS

Le rythme semestriel de l'inflation s'établit à +2,3% à l'issue du 1^{er} semestre 2020 (ONS)

D'après l'Office nationale des statistiques (ONS), le rythme d'inflation semestrielle au mois de juin 2020 (S1 2020/S1 2019) s'est élevé en Algérie à +2,25%.

C'est nettement moins que ce que prévoient le FMI (+3,5%) et la Banque mondiale (+4,0%) pour l'ensemble de l'année 2020.

Dans le détail, la progression de l'indice des prix à la consommation (IPC) est portée par les secteurs « éducation-culture-loisirs » (+7,41%), « habillement-chaussures » (+6,25%), « meubles » (+4,41%) et « santé-hygiène » (+3,60%).

En revanche, les prix des trois secteurs dont le poids dans le calcul de l'indice est le plus important ont connu une croissance inférieure ou égale à la moyenne. Ainsi, les biens alimentaires (43% de la composition du panier) ont enregistré un repli de 0,15%, tandis que les prix des postes « transports et communication » (16% du panier) et « logement-charges » (9% du panier) progressent de respectivement 2,25% et 1,70%.

Depuis juillet 2017, on observe une décélération du taux d'inflation (en rythme annuel, cf. graphique). Après avoir atteint un pic à 7,1% en mars 2017, la croissance de l'IPC a progressivement ralenti.

Depuis novembre 2019, celle-ci reste comprise entre 1,8% et 2,1% (elle a toutefois atteint 2,2% au mois de juillet 2020).

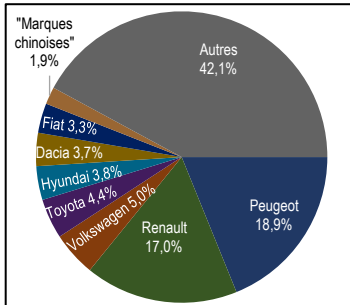
Pour rappel, l'indice de référence utilisé pour mesurer l'inflation en Algérie est l'indice brut des prix à la consommation de la ville d'Alger (et non l'indice national). Les pondérations des différents postes sont calculées à partir d'une enquête sur les dépenses annuelles des ménages effectuées en 2000.

AUTOMOBILE

Automobile : publication des conditions et modalités d'exercice des activités de construction et de concessionnaire

[Télécharger le document](#)

Marques automobiles en Algérie en 2018



Source : ONS

Les autorités algériennes ont publié au journal officiel les conditions et modalités d'exercice i) de l'activité de construction de véhicules et ii) de l'activité de concessionnaires de véhicules neufs (décrets exécutifs n°20-226 et 20-227 du 19 août).

Construction automobile

Le décret exige un taux d'intégration progressif, de 30% au démarrage de l'activité jusqu'à 50 % la 5^{ème} année.

Dès le lancement de la construction, devront être intégrés « la production de châssis et de carrosseries et de toutes parties métalliques embouties ou mécano-soudées, ainsi que leur traitement de surface, peinture ou poinçonnage local ». Un maximum de quatre modèles pourra être produit par chaque constructeur, qui ne pourra produire différentes marques sur un même site.

Pour les investisseurs étrangers, il sera exigé d'être un « acteur mondial de 1^{er} rang dans le domaine de la construction de véhicules », et de s'engager à apporter un savoir-faire technologique et au moins 30% en fonds propre de l'investissement initial. La règle du « 51/49 » (imposant un actionariat majoritairement algérien) est supprimée dans le secteur.

Dans les faits, cette activité de construction vient remplacer l'activité dite de « montage automobile » jusqu'alors favorisée par un régime fiscal et douanier préférentiel.

Concessionnaire automobile

Le décret limite l'activité aux seules sociétés commerciales entièrement détenues par des algériens résidents. Ils pourront représenter un maximum de deux marques, et devront disposer d'infrastructures appropriées notamment pour l'exposition, le service après-vente et le stockage.

Les importations de véhicules neufs seront soumises à un système de quotas par marque, système déjà expérimenté en 2016.

Pour rappel, le parc automobile algérien comptait 6,4 millions de véhicules en 2018. Il progresse en moyenne de +4,2%/an depuis 2012.

Les importations algériennes de véhicules et pièces automobiles ont atteint 2,9 Mds USD en 2019 (3,7 Mds USD en 2018) selon les Douanes algériennes.

SECTEUR BANCAIRE

Les autorités accélèrent le développement de la finance islamique en Algérie

Les autorités algériennes ont multiplié les mesures de soutien au développement de la finance islamique ces derniers mois :

- En mars, un règlement de la banque centrale est venu définir les opérations relevant la finance islamique (« toute opération de banque qui ne donne pas lieu à la perception ou au versement d'intérêts ») et ses conditions d'exercice ;
- En avril, le Haut conseil islamique a approuvé la création d'une « Autorité charaïque nationale de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique », délivrant une certification de conformité aux banques et établissements financiers ;
- Le 4 août, la Banque nationale d'Algérie (BNA) est devenue la 1^{ère} banque publique à commercialiser des produits de finance islamique (commercialisation effective dans 32 agences d'ici fin septembre). Une seconde banque publique, la Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) pourrait également proposer des produits de finance islamique dans les prochaines semaines.

Si des acteurs bancaires privés proposaient déjà des produits financiers « halal » en Algérie (Al Baraka Bank et Al Salam Bank sont exclusivement sur ce segment), leur part de marché cumulée est inférieure à 5%. L'arrivée d'acteurs publics (85-90% de part de marché) devrait ainsi permettre de dynamiser cette activité.

Ces décisions s'inscrivent dans une volonté plus large des autorités de « capter » les fonds circulant hors du circuit bancaire formel.

L'objectif est d'augmenter le taux de bancarisation du pays. Toutefois, ces fonds pourraient également être affectés à l'« emprunt interne » souhaité par le président Tebboune pour financer les déséquilibres budgétaires algériens. Début mai, il avait évalué l'ensemble des fonds informels « entre 6 000 et 10 000 milliards de dinars » (47 à 78 Mds USD), soit 45-50% du PIB.



ECONOMIE

Tenue de la « Conférence nationale sur le plan de relance pour une économie nouvelle »

Une « Conférence nationale sur le plan de relance pour une économie nouvelle » s'est tenue les 18 et 19 août au Centre international de conférences (CIC) d'Alger.

Plus de 300 personnes – membres du gouvernement, organisations patronales, syndicats, experts, universitaires – étaient attendues afin d'échanger et de confronter leurs propositions.

La conférence était organisée autour de onze ateliers : agriculture, industrie, mines, énergie, facilitation de l'investissement, micro-entreprises et start-ups, développement des « secteurs de soutien », commerce extérieur, industrie pharmaceutique et filière BTPH.

Dans son allocution d'ouverture des travaux de la conférence, le président de la République Abdelmadjid Tebboune a placé la diversification de l'économie comme priorité du plan de relance.

Des objectifs chiffrés ont ainsi été évoqués : limiter à 80% la part des hydrocarbures dans le total des exportations du pays (98% aujourd'hui) et atteindre 5 Mds USD de recettes d'exportations hors-hydrocarbures (2 Mds USD aujourd'hui).

Parmi les réformes proposées, le président a cité l'affectation de 1 900 Mds DZD (15 Mds USD) à l'investissement d'ici fin 2020 sous forme de financements bancaires, le soutien aux industries de transformation (agroalimentaires notamment), PME, micro-entreprises et start-up, une révision du code du commerce, la mise en place d'incitations fiscales et parafiscales pour les exportateurs ou encore le développement d'un réseau bancaire algérien à l'étranger.

Les rapports établis par les différents ateliers n'ont toutefois pas été rendus publics.

BREVES AGRICOLES

Interdiction d'importation de produits agricoles lors de la saison de cueillette

Le président Tebboune a ordonné, lors de la réunion du Conseil des ministres du 14 juin, « l'interdiction totale de l'importation des produits agricoles pendant la saison de cueillette, ainsi que le durcissement du contrôle sur les fruits importés en vue d'éviter la surfacturation et s'assurer de la qualité pour la préservation de la santé du citoyen ».

En conséquence, une note de l'Association professionnelle des banques et des établissements financiers (ABEF) datée du 12 juillet a suspendu l'importation de 13 produits agricoles durant leurs périodes de production. Il s'agit des agrumes, abricots, cerises, pêches, prunes, raisins, poires, pommes, amandes, figues, grenades, nèfles et coings.

Source : Algérie-éco

Aïd El Adha : Approvisionnement des populations garanti par une permanence

Afin d'assurer un approvisionnement régulier en produits alimentaires de large consommation et en services lors de l'Aïd el Adha (30 juillet-1^{er} août), le ministère du Commerce a établi un vaste programme de permanence.

Ce programme a mobilisé 47 599 commerçants au niveau national (dont 68% exerçant dans l'alimentation générale et fruits et légumes et 12% dans la boulangerie) ainsi que 468 unités de production (242 minoteries, 184 laiteries et 42 unités de production d'eaux minérales) et 1 956 agents de contrôle. Une application téléphonique « ASWAQ » a également été mise en place pour informer le consommateur.

Source : APS

Achat de blé tendre

L'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) a conclu un achat de 50 000 tonnes de blé tendre le 1^{er} juillet, à un prix de 218 USD/t pour une livraison en deux temps : la première et la seconde quinzaine du mois de septembre. Si les origines du blé ne sont pas précisées, elles sont – au regard du prix conclu – probablement en majorité européenne (française et balte).

Mi-août, un nouvel avis d'appel d'offres international a été lancé par l'OAIC pour l'achat de 50 000 tonnes de blé tendre supplémentaire, livrable en septembre/octobre 2020.

Sources : Reporters, bourse-dz

Le rythme semestriel de l'inflation des biens agricoles s'établit à -0,15% à l'issue du S1 2020

Le rythme d'inflation négatif s'explique par le fait que les principales composantes du panier de bien alimentaire défini par l'Office national des statistiques (ONS) ont connu une inflation en rythme semestrielle (S1 2020/S1 2019) modéré ou négatif : pain/céréales (+1,10%), viande de mouton (-0,35%), lait & fromage (+1,06%), légumes (-2,85%), volaille/lapin/oeuf (-1,93%) et huiles et graisses (+0,32%).

A noter toutefois la forte progression du prix du poisson (+9,72%) et des fruits (+4,26%).

Source : ONS

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES

TABLEAU DE BORD – INDICATEURS CLES

Population (1 ^{er} janvier 2020, ONS)	44 millions d'habitants
PIB/habitant USD (2018, FMI)	4 081 USD
PIB/habitant en USD PPA (2018, FMI)	13 624 USD
Indice de développement humain (2018, PNUD)	0,759 (82 ^{ème} /189)
<i>Doing Business</i> (classement 2020, Banque mondiale)	157 ^{ème} /190
Taux de chômage (mai 2019, ONS)	11,4%
Taux d'inflation (rythme annuel, juillet 2020, ONS)	2,2%
Taux de change moyen EUR/DZD (août 2020)	151,0
Prix du baril de pétrole brut (<i>Sahara Blend</i> – juillet 2020, OPEP)	44,12 USD
Réserves de change (31 décembre 2019, Banque d'Algérie)	62 Mds USD

INDICATEURS MACROECONOMIQUES ANNUELS

		2016	2017	2018	2019	2020 (pr.)
PIB, croissance et inflation	PIB (Mds USD, prix courants)	160	167	174	169	146
	Taux de croissance du PIB (% , prix constants)	3,2	1,3	1,4	0,7	-5,2
	Taux de croissance du PIB hors hydrocarbures (% , prix constants)	2,2	2,1	3,3	2,5	-2,3
	Taux d'inflation (moyenne annuelle)	6,4	5,6	4,3	2,0	3,5
	Taux d'investissement (% du PIB)*	54,0	50,9	49,4	43,5	42,0
	Taux d'épargne (% du PIB)*	37,4	37,7	39,8	31,0	30,1
Comptes publics	Solde budgétaire (% du PIB)	-13,0	-8,6	-6,9	-9,3	-20,0
	Solde budgétaire hors hydrocarbures (% du PIB hors hydrocarbures)	-28,0	-25,3	-27,3	-27,7	-28,3
	Dette publique (% du PIB)	20,4	27,1	38,1	46,3	61,0
	Dette extérieure brute (% du PIB)	2,4	2,4	1,8	1,7	3,0
	Fonds de régulation des recettes (Mds DZD)	2 074	784	0	0	0
Comptes externes	Importations de biens et services (Mds USD)	60,2	60,1	60,1	53,0	46,0
	Exportations de biens et services (Mds USD)	32,5	37,7	44,4	38,2	18,5
	Balance commerciale (biens et services, Mds USD)	-27,7	-22,4	-15,7	-14,8	-27,5
	Balance courante (Mds USD)	-20,4	-22,1	-16,7	-16,2	-26,7
	Flux nets d'IDE (Mds USD)	1,6	1,2	1,5	1,6	1,7
	Balance des paiements (Mds USD)	-26,3	-16,9	-17,5	-17,1	-25,4
Monnaie	Réserves de change (Mds USD)	113	96	79	62	36
	Avoirs extérieurs nets (Mds DZD)	12 443	11 058	9 438	7 413	5 691
	Avoirs intérieurs nets (Mds DZD)	1 374	3 900	7 226	10 078	12 512
	Crédits à l'économie (% du PIB)	46%	47%	47%	48%	48%
Ratio de liquidité (monnaie et quasi-monnaie M2/PIB)	79%	79%	78%	77%	75%	

Sources : FMI (WEO/REO avril 2020), CNUCED, Banque d'Algérie

*Données FMI WEO octobre 2019

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional d'Algérie (adresser les demandes à alger@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité

Le Service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : Service économique régional d'Algérie

Adresse : 25 Chemin Abdelkader Gadouche – 16035 Hydra – Alger

Rédigé par : Alix Vigato

Revu par : Mathieu Bruchon